

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 6 DECEMBRE 2023 – Délibération n°149

L'an deux mil vingt trois et le six décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de M^{me} CAPUS Françoise, première adjointe, le maire étant empêché.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
20	29	22

Date de la convocation	06/12/2023
Date d'affichage de la convocation	30/11/2023

Secrétaire de séance : Maryse CAZES CORBOZ

Présents : ALMIRE Yvan - ANGLADE Clémence – BOUDIAS DECROIX Nathalie - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise – CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien – MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle - BOURREL Thierry (arrivé à 21h30)

Absents : GROS Edmond - BORIE Nina - CONSTANS Mathieu - FABRE Emilie (pouvoir à Aurélien MAJOREL) - LABRO Isabelle - LAYRAL Rémi - MULLER Geoffroy (pouvoir à Mélanie BRUNET) - MURET Yvain -

Objet**ADHESION AUX COLLECTIVITES FORESTIERES D'AVEYRON**

Madame la 1^{ère} adjointe expose que dans le cadre des obligations légales de débroussaillage, il est conseillé d'adhérer à l'association des collectivités forestières d'Aveyron.

La commune pourrait ainsi bénéficier d'un accompagnement expérimenté et de terrain Les membres de cette association pourront intervenir pour présenter la réglementation ou par des journées de sensibilisation au public sur le sujet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'adhérer aux collectivités forestières de l'Aveyron à compter du 1^{er} janvier 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
Pour le maire empêché
La 1^{ère} adjointe
Françoise CAPUS

